

COMITÉ STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE ALIMENTAIRE (CSFA)

22 AVRIL 2014

Une dynamique nouvelle grâce à l'engagement de l'ensemble des partenaires

Près d'un an après la mise en place du contrat de la filière alimentaire, Stéphane Le Foll et Arnaud MONTEBOURG, ont réuni le Comité Stratégique de la Filière alimentaire le 22 avril 2014.

Les premiers résultats concrets sont déjà là :

- L'ouverture en novembre dernier du **portail Alimétiers, un site d'information sur les métiers de l'alimentaire**, les formations et les offres d'emploi associées ;
- La signature et l'extension en janvier de **l'accord multi-branches relatif au contrat de génération dans les filières alimentaires** ;
- **La signature d'un premier accord collectif par le secteur de la boulangerie artisanale fin février dans le cadre du pacte qualité ingrédients.** D'autres secteurs ont déjà confirmé leur intention de s'engager : le secteur des boissons rafraîchissantes sans alcool, le secteur de la charcuterie, le secteur des céréales petit-déjeuner pour enfants.

D'autres résultats interviendront dans les toutes prochaines semaines :

- L'élaboration et la publication d'un **guide sur l'efficacité énergétique**, qui orientera chaque entreprise, qu'il s'agisse d'un exploitant agricole, d'un industriel ou d'un artisan, sur un parcours de progrès ;
 - La démarche paritaire relative à **l'amélioration sur la qualité de vie au travail**, engagée en décembre dernier et qui aboutira à un guide de bonnes pratiques pour le mois de juin ;
 - L'adoption prochaine du **plan industriel agroalimentaire**, dans le cadre de la nouvelle France industrielle, qui **mobilisera des dispositifs de financement public, notamment dans le cadre du programme des investissements d'avenir.**
-



Les engagements pris par l'État ont été tenus :

- La dématérialisation complète des procédures sanitaires à l'export est en marche. Avec le projet Exp@don 2, **l'obtention des certificats sanitaires sera facilitée et améliorée.**
- **Les financements du Ministère de l'agriculture dédiés aux industries agroalimentaires s'élèveront à 100 M€ sur la période 2013-2015.**
- **À ces financements dédiés s'ajoutent les dispositifs transversaux** par exemple de Bpifrance, de l'Ademe, du programme des investissements d'avenir. Il s'agit désormais pour les entreprises de saisir ces opportunités qui leur sont offertes.

D'importantes avancées ont également été obtenues en matière de relations commerciales.

La loi consommation, publiée le mois dernier, contribue à rééquilibrer les relations commerciales en clarifiant le contenu des contrats commerciaux, en renforçant les sanctions et en introduisant une clause obligeant à prendre en compte les fluctuations des prix des matières premières. Afin de compléter cet encadrement législatif, toutes les parties prenantes de la filière sont en train de construire un label « relations fournisseurs responsables » déclinaison pour la filière alimentaire du label porté par la médiation inter-entreprises. Les travaux avec l'ensemble des parties prenantes sont suffisamment avancés pour que la filière se donne l'objectif d'avoir finalisé le référentiel de ce label d'ici fin mai. L'Etat accompagnera la filière dans la finalisation de cette démarche sous quelques semaines, et encourage tous les acteurs, fournisseurs comme distributeurs, à se mettre en situation de demander la labellisation dès qu'elle sera disponible, ce qui permet d'envisager avoir des premiers labellisés après l'été. Le respect de ces échéances et l'adhésion rapide d'un maximum d'acteurs au label sera un test de la volonté de la filière de construire concrètement des relations commerciales structurellement meilleures.

Des plans d'actions agroalimentaires régionaux seront élaborés d'ici l'été dans le cadre d'un partenariat entre la filière alimentaire, l'Etat et les Régions

.....

Les IAA c'est :

- *Un excédent commercial de 12 milliards d'euros*
 - *Le deuxième excédent commercial de la France juste après l'aéronautique*
 - *Un chiffre d'affaire de 60 milliards*
 - *820 000 emplois.*
-
-